

## DEMANDE DE PERMIS DE DÉMOLITION

Conformément au Règlement numéro RCA02-19003 régissant la démolition des immeubles, avis est donné que le comité d'étude des demandes de permis de démolition siégera à la mairie d'arrondissement, 1800, boulevard Saint-Joseph, Lachine, le 9 septembre 2020, à 17 h, pour disposer de la demande soumise en vue de la démolition complète du bâtiment principal situé au 278, 12<sup>e</sup> Avenue (lot numéro 2 133 200).

Toute personne qui veut s'opposer à la démolition doit, dans les quinze jours de la publication de l'avis public ou, à défaut, dans les quinze jours qui suivent l'affichage de l'avis sur l'immeuble concerné, faire connaître par écrit son opposition motivée au Secrétaire de l'arrondissement de Lachine.

Fait à Montréal, arrondissement de Lachine, ce 19 août 2020.

Le comité consultatif d'urbanisme  
par Mathieu Legault  
Secrétaire d'arrondissement

## DEMOLITION PERMIT APPLICATION

According to By-law number RCA02-19003 governing the demolition of buildings, notice is given that the Planning Advisory Committee will sit at borough hall, 1800, boulevard Saint-Joseph, Lachine, on September 9, 2020 at 5 p.m., to consider the request filed for the total demolition of the main building located at 278, 12<sup>e</sup> Avenue (lot number 2 133 200).

Any person wishing to oppose the demolition must do so by writing to the Secrétaire de l'arrondissement de Lachine, giving the reasons for objecting, within fifteen days of publication of the public notice or, failing such notice, within fifteen days following the posting of the notice on the immovable concerned.

Given in Montréal, arrondissement de Lachine, this August 19, 2020.